

Nevers, le 8 janvier 2018



**Inspection de
l'Éducation Nationale
Nevers Sud Nivernais I
École Pierre Brossolette
Rue Bernard Palissy
58000 NEVERS**

**NOTE DE SERVICE N° IV
(À faire émarger par les enseignants)**

L'Inspectrice de l'Education Nationale,

A

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Spécialisés et Psychologues des R.A.S.E.D

Cette note de service reprend plusieurs éléments que nous avons développés au cours des stages directeurs du premier trimestre mais qu'il est peut-être bon de rappeler après ces congés de fin d'année. D'autres points vous permettront d'anticiper sur certains projets à venir afin de pouvoir respecter les échéances imparties.

1/ Le Livret Scolaire Unique Numérique

La mise en application du décret du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire à l'école et au collège a conduit les écoles à la rentrée 2016-2017 à mettre en œuvre le nouvel outil support du livret scolaire, le LSU.

Afin que le livret scolaire prenne tout son sens, il doit permettre :

- aux parents de disposer d'un suivi des acquis et des progrès constatés ou à réaliser pour atteindre un niveau satisfaisant de maîtrise ;
- aux équipes pédagogiques de proposer des modalités d'accompagnement adaptées, dès la rentrée scolaire.

Il est donc essentiel que **les bilans périodiques** de chaque élève soient renseignés pour chacun des niveaux, du CP au CM2, **dès la fin de chaque période pédagogique**, tout comme **les bilans de fin de cycle pour les élèves de CE2**.

Il n'est en effet pas possible de saisir à posteriori les bilans, l'intégration des données devant obligatoirement se faire durant l'année en cours, par l'école où est affecté l'élève.

Le LSU est un outil indispensable pour permettre à chaque enseignant et directeur de s'appuyer sur les données du livret afin de mettre en place un dispositif adapté à chaque élève.

Les services du rectorat (DSI) peuvent être joints via le service d'assistance pour apporter les réponses liées aux questions techniques (PIA Dijon puis services pratiques et serveur d'assistance).

2/ Plan chorale

<http://www.education.gouv.fr/cid124230/une-chorale-dans-chaque-ecole-et-dans-chaque-college-a-l-horizon-2019.html>

Monsieur le ministre de l'Education nationale a présenté le 11 décembre dernier un plan ambitieux pour développer les chorales sur le temps scolaire et ce dès l'école primaire : **une chorale dans chaque école** et chaque collège à l'horizon **2019**.

3/ Les ressources Eduscol

Elles continuent de s'enrichir. J'attire votre attention tout particulièrement sur celles qui concernent la lecture au CP <http://eduscol.education.fr/cid117919/100-de-reussite-en-cp.html>.

4/ M@gistère

Vous avez été nombreux à procéder à votre inscription aux différents modules de formation à distance M@gistère. Les parcours choisis seront ouverts dans la première semaine de janvier.

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, la campagne d'inscription reste ouverte vous permettant ainsi d'opérer vos choix. Je vous rappelle le chemin d'accès à l'application Gaïa. <https://be1d.ac-dijon.fr/arena/> puis gestion des personnels et Gaïa accès individuel.

Vous pouvez également vous référer au diaporama adressé aux écoles qui recensent l'offre de parcours ainsi que les numéros de modules.

5/ Rendez-vous de carrière dans le cadre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations

Les premiers entretiens de carrière se déroulent depuis novembre 2017 pour les personnels éligibles. Je vous rappelle que l'information concernant un rendez-vous de carrière (date de l'inspection et de l'entretien) vous parvient via votre adresse de messagerie académique. Je vous encourage donc à la consulter de façon régulière.

6/ Semaine des mathématiques

Vous avez été destinataires d'un courrier émanant de la Division des élèves en date du 21/12. Il y était fait mention d'un courrier de Mme la rectrice au sujet de la **semaine des mathématiques qui se déroulera du 12 au 18 mars 2018**, accompagné du règlement correspondant.

La **fiche synthétique d'action** décrivant votre projet est accessible à l'adresse suivante : <https://goo.gl/forms/iRBcXRKXfxMXuI9w1>

et à compléter d'ici le **25 janvier 2018**. L'équipe de circonscription peut vous y aider.

7/ Les valeurs de l'olympisme

Dans le prolongement de de la journée nationale du sport scolaire, le ministère de l'Education nationale lance l'édition 2018 de la **semaine Olympique et Paralympique du 27 janvier au 3 février 2018**. L'ensemble des démarches menées fera l'objet d'un recensement au niveau national afin de valoriser dans une programmation annuelle les actions liées au sport et à sa dimension éducative en milieu scolaire.

Pour les classes de cycle 3 engagées dans le projet USEP basket et olympisme, le travail de production relatif aux valeurs de l'olympisme peut s'inscrire dans ce cadre.

8/ Actions de liaison école/collège

La **circulaire interministérielle n°2017-16 du 6-10-2017** rappelle que les actions de liaison école-collège doivent faire l'objet d'une formalisation écrite entre l'établissement et l'école. A la demande des directeurs, un document cadre vous est proposé en pièce jointe pour formaliser l'organisation de vos rencontres.

Enfin vous savez que vous pouvez solliciter l'accompagnement de l'équipe de circonscription en 2018 comme les années précédentes !

Bon courage à tous.

Signé Annette Gien